



PRÉFET DU NORD

Lille, le 9 Août 2012

Communiqué de presse

EVACUATION DES CAMPEMENTS DE FAMILLES ROMS QUARTIERS RUES VERTE (LILLE-HELLEMMES) ET BREUGHEL (VILLENEUVE D'ASCQ)



Conformément aux déclarations du Ministre de l'intérieur, l'Etat a décidé d'accorder le concours de la force publique pour appliquer les décisions de justice demandant l'évacuation de deux campements, celui de la rue Verte et de celui de la rue Breughel.

Sur la rue Verte à Lille-Hellemmes, l'Etat et LMCU (Lille métropole communauté urbaine), propriétaires des parcelles des deux terrains occupés de façon illégale, ont décidé de lancer conjointement une action en justice en vue de permettre l'évacuation des occupants, véhicules, caravanes et cabanons.

La procédure judiciaire a été lancée début août : les huissiers, mandatés par les avocats des deux parties, ont dressé un PV de constat de l'occupation sans autorisation des terrains de la rue Verte. Les avocats ont déposé une requête auprès du tribunal de grande instance (TGI) de Lille, qui a pris une ordonnance le 2 Août 2012 pour les parcelles appartenant à LMCU, et une ordonnance le 6 Août 2012 pour les parcelles appartenant à l'Etat.

Sur la rue Breughel à Villeneuve d'Ascq, le terrain appartenant à l'Etat a fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion le 15 novembre 2011. Les parcelles appartenant à LMCU ont fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion le 2 Août 2012.

Pour les deux campements, les huissiers ont requis le concours de la force publique, qui a été accordé par le préfet.

Cette décision répond notamment au souhait d'assurer la sécurité des occupants, la proximité de la route rue Breughel et l'existence de catiches rue Verte (c'est-à-dire de cavités pouvant s'effondrer) menaçant leur sécurité.

L'application de ces décisions de justice a fait l'objet d'un travail préparatoire important en lien avec les collectivités concernées, LMCU et la ville de Villeneuve d'Ascq, de manière à ce que la décision d'évacuation puisse prendre en compte la situation sanitaire des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Cette prise en charge revêt deux volets :

- avant les évacuations : les familles qui le souhaitent ont été orientées, en lien avec les associations en charge de leur suivi, vers les services de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans le cadre d'un retour volontaire vers leur pays d'origine avec pécule : à ce jour, plus de 30 personnes se sont portées candidates au retour.

- le jour des évacuations : présence des services de santé et de secours à personnes pour prendre en charge les personnes dont la santé est fragile (personnes âgées, femmes enceintes, enfants en bas âge...).

Ainsi, en complément du dispositif de sécurité, les services sociaux et sanitaires ont été mobilisés. Le service départemental d'incendie et de secours a prévu des moyens de prise en charge des personnes vulnérables. Par ailleurs, des places d'hébergement ont été ciblées afin de trouver une solution en faveur des personnes les plus fragiles.

Enfin, les efforts réalisés pour l'insertion des populations de culture Rom sont appelés à se poursuivre.

Actuellement, 558 personnes de culture Rom sont accueillies dans le dispositif d'hébergement pérenne, dont 81 (15 ménages) dans les 4 villages d'insertion situés à Halluin, Faches-Thumesnil, Lille, Roubaix. Ces villages d'insertion accueillent ces populations dans des mobil-home pour une durée de 3 ans. Ils ont pour objectif une meilleure intégration des familles.

A son lancement, ce dispositif a été financé par l'Etat grâce à une subvention de 260 000 € afin de permettre l'achat de mobil-home, les maires ayant mis à disposition des terrains, dont LMCU a assuré la viabilisation. L'Etat finance le fonctionnement, confié à l'association AFEJI (en charge du suivi social des populations européennes migrantes de culture Rom), à hauteur de 550 000 € par an et met à disposition 11 postes d'adultes relais financés par des crédits de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) s'élevant à 230 000 €.

Par ailleurs, dans un esprit de dialogue, Dominique BUR, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, a reçu, à deux reprises, le 9 juillet et le 19 juillet derniers, les associations qui prennent en charge les populations de culture Rom. Sur la base de ces échanges, une concertation élargie visant à trouver des solutions pérennes sera conduite dans les prochaines semaines.